

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
 A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Dennunques, rue Lepelletier, 3.
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.
 Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
 16 francs pour 3 mois,
 32 francs pour 6 mois,
 64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 8 septembre 1841.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE. — VISITE A LA VILLE DE VIENNE.

La journée du lundi avait été sombre, froide, pluvieuse, et le temps menaçait de se montrer pour le lendemain peu favorable à l'accomplissement de la fête ordonnée par la commission du congrès pour la journée du lendemain.

Cependant hier, dès les six heures du matin, bien que le ciel fût chargé de nuages et que la pluie semblât imminente, on voyait régner sur tous les points de la ville une activité tout exceptionnelle et de nombreux voyageurs se diriger vers la place de la Charité. Deux bateaux de la compagnie du Sirius étaient là avec leurs ponts pavés aux couleurs de toutes les nations représentées au congrès scientifique de France, avec leurs salles coquettement et splendidement disposées pour recevoir les membres de cette assemblée, et les équipages se hâtaient de mettre la dernière main aux préparatifs du voyage.

Le départ avait été indiqué pour six heures et demie ; près de 800 personnes étaient attendues et devaient prendre part à cette fête de la science, de l'industrie et des beaux-arts. Vers les sept heures, l'assemblée se trouvant enfin réunie, les boîtes dont l'un des bateaux était pourvu donnèrent le signal ; les musiques du 12^e et du 29^e de ligne y répondirent aussitôt sur les deux bords ; puis le convoi quitta le rivage et gagna le large, en présence d'une foule assez considérable de curieux.

Tout avait été disposé pour donner de l'attrait à cette rapide traversée. Ainsi, après les marches et les fanfares tour à tour exécutées sur les deux bâtiments qui marchaient pour ainsi dire côte à côte, se faisaient entendre les jeunes et fraîches voix d'une division des élèves de M. Maniquet que cet habile professeur avait amenés et dirigeait lui-même dans l'exécution de leurs chants. La pacifique artillerie du convoi saluait sur son passage toutes les populations riveraines et recevait partout en échange des marques non équivoques d'une joyeuse sympathie.

Bientôt le convoi arriva en vue de Vienne ; un concours considérable de population s'y trouvait développé sur toute l'étendue d'un quai véritablement magnifique, et le bruit des boîtes, saluant à son tour la ville hospitalière, fut aussitôt couvert par la voix tonnante du canon. C'était l'artillerie de la garnison viennoise qui apportait son concours à la réception vraiment brillante qui attendait à Vienne les membres du congrès scientifique.

Le débarquement s'opéra en bon ordre, et à peine M. le président et MM. les membres du bureau du congrès avaient-ils touché la terre viennoise, qu'ils furent reçus par MM. Donat, maire, et Dode, sous-préfet. Après un court échange de félicitations sympathiques, le cortège défila et vint, au milieu d'une double haie de population serrée à la physionomie gracieusement hospitalière, se ranger sur toute l'étendue du Champ-de-Mars, grande et magnifique promenade ombragée par des arbres vigoureux, autour de tables qui, placées par les soins de l'autorité municipale de Vienne, se trouvaient déjà servies pour le déjeuner.

En moins d'une heure le repas fut achevé, et bientôt, divisée en trois sections ayant chacune sa bannière, qui pour l'industrie, qui pour les beaux-arts, qui pour l'archéologie, l'assemblée commença ses pérégrinations et ses visites. Partout, hâtons-nous de le dire, elle a reçu l'accueil le plus cordial et le plus flatteur des chefs de manufacture, des propriétaires d'établissement, et, dans les ateliers, de la part des principaux employés.

La manufacture de draps de M. Badin, que nous devons mentionner en premier lieu parmi les établissements visités par la section industrielle, et pour l'examen desquels il faut regretter que le congrès n'ait eu à consacrer que de rapides instants, est un de ces établissements qui font parfaitement comprendre la supériorité productive des machines et l'économie de forces et de temps qui résultent de leur application générale aux choses du travail et de l'industrie. Là, comme dans tous établissements analogues, pour la confection des produits manufacturés, l'emploi de la main de l'homme est pour ainsi dire réduit à sa plus simple expression ; vous voyez la laine passer des chaudières de teinture dans les cardes, des cardes dans les métiers à filer, de la filature aux métiers à tisser, du tissage aux foulons, de ceux-ci au lavage, du lavage à l'apprêt, et dans toutes ces transformations incessantes, dans toutes ces opérations successives, ce sont les machines que vous rencontrez presque partout comme agents industriels ; dans chaque atelier seulement, quelques ouvriers, quelques femmes et quelques enfants annexés pour les diriger et remplir le peu de fonctions que le génie de l'homme leur a laissées.

L'établissement de M. Badin, qui a présidé de sa personne et à plusieurs reprises aux démonstrations nécessaires pour éclairer ses nombreux visiteurs, est parfaitement ordonné et tenu avec un ordre et une régularité qui font à la fois honneur aux ouvriers et aux chefs de cette belle manufacture.

Les beaux ateliers de teinture de MM. Charvet ont été examinés avec un égal intérêt et les visiteurs initiés aux expériences et aux procédés nouveaux ; hommage rendu à la science qui en reçoit à son tour une impulsion nouvelle et ne

peut s'empêcher de reconnaître que tout est lié dans le domaine de l'activité humaine.

Nous devons aussi mentionner parmi les établissements visités une fabrique de carton appartenant à M. Gentil.

Après ces manufactures et ces ateliers, ce sont les magnifiques usines de MM. Frèrejean qui se sont ouvertes aux visiteurs du congrès ; ils ont vu avec le plus grand intérêt le fer et le cuivre, sortis bruts des fournaies, se façonner tour à tour en feuilles et en barres, en passant ici par les laminoirs, là par les filières.

En outre des cuivres en feuilles et des fers préparés dans ces usines, MM. Frèrejean traitent spécialement les cuivres appliqués à la marine de Toulon et de Brest. M. Frèrejean a fait lui-même toutes les démonstrations nécessaires à l'initiation des membres du congrès, et leur a fait les honneurs de son établissement avec une bienveillante et parfaite courtoisie.

La fonderie de fer de la compagnie Bonnet-Merle a reçu aussi avec le plus bienveillant empressement les visiteurs de la section industrielle. Les directeurs de cet intéressant établissement avaient voulu, par une attention particulière, réserver au président du congrès, M. de Saussure, l'honneur de la mise en feu des fournaies.

MM. Hittiez, Lortet et Fournet, accompagnés d'un certain nombre de membres, ont, dans leurs courses géologiques, visité le filon de plomb sulfuré argentifère et de blende situé sur le cours de la Gère. Ces messieurs ont recueilli des échantillons de calcédoine, de baryte sulfatée, de quartz fiorite analogue à celui de Toscane, propres à appuyer la théorie de M. Fournet sur la formation des filons qui traversent la roche granitique, filons fort remarquables et qui méritent d'être profondément étudiés. Ces messieurs ont également visité un gisement de mollasse marine.

La magnifique usine de M. de Miremont pour le traitement des cendres d'orfèvre et le minerai de plomb de Vienne a également reçu cette catégorie des visiteurs, et le directeur de ce bel établissement a bien voulu les initier à tous les détails de cette intéressante industrie.

La section d'archéologie a visité l'église Saint-Pierre, dont l'architecture appartient au XI^e siècle ; Saint-Georges, qui appartient aux XI^e et XII^e, et qui porte intérieurement des fragments du XIV^e siècle ; Saint-Maurice, qui appartient à la fois, par ses constructions successives, au IX^e, au XII^e et au XVI^e siècles, et où se fait remarquer un couronnement d'une porte latérale qui est une frise antique ; le chœur est orné d'une marqueterie sur marbre dont les ornements ont été formés par un ciment rougeâtre et dont l'exécution paraît appartenir au XV^e.

MM. les archéologues ont ensuite visité le musée. Ce monument, qui est le reste d'un temple d'Auguste et de Livie de style grec, renferme des fragments de torses antiques, des frises et des inscriptions qui appartiennent également aux styles grec et gothique. Parmi les morceaux capitaux, on remarque deux enfants qui luttent et dont l'un mord le bras de son adversaire, une levrette aux formes remarquablement belles, et deux dauphins récemment trouvés dans les travaux exécutés pour l'endiguement du Rhône. Enfin, l'excursion de la section archéologique s'est terminée par une visite au Plan de l'Aiguille. Les opinions sont encore partagées sur l'origine de ce monument. Les uns pensent qu'il a été élevé par Aurélien, d'autres que c'est le cénotaphe d'un sénateur viennois ; M. Delorme, conservateur du musée de Vienne, croit qu'il a été la pyramide centrale d'un cirque.

Nous ne devons pas oublier de mentionner ici les deux mosaïques découvertes dans un propriété particulière, à une profondeur de plusieurs mètres, et qui sont deux superbes morceaux d'archéologie.

La botanique a eu sa part dans cette solennité. M. Seringe, dans ses rapides excursions, a trouvé le ciste à feuilles de sauge, la camomille des teinturiers et le pistachier.

A deux heures, toutes les divisions du congrès se sont ralliées sur le Champ-de-Mars où les attendait le dîner. Le temps était devenu superbe, le soleil magnifique, et c'est à peine si l'on apercevait encore quelque rare nuage dans le ciel, si triste et si sombre encore le matin et devenu radieux pour associer au labeur des hommes les splendides harmonies de la nature. Vers la fin du dîner, plusieurs toasts ont été portés : à la ville de Vienne par M. le président du congrès scientifique de France, au congrès par M. le maire de Vienne, et aux dames de cette ville par un des membres du congrès.

Vers les quatre heures, le convoi remontait à bord des bateaux à vapeur, et bientôt il reprenait la route de Lyon sous le feu du canon et des boîtes, au bruit des fanfares de la musique, des chants des jeunes élèves de M. Maniquet, des joyeuses et cordiales acclamations qui s'échangeaient avec enthousiasme entre le congrès, la ville de Lyon et la ville de Vienne qui était là sur la rive représentée par sa population presque tout entière.

Les populations de Sainte-Colombe, de Chasse, de Givors, de Ternay et de Vernaison, accourues sur les rives, répondaient partout aux saluts du convoi, et partout elles ont témoigné de leurs vives sympathies pour cette fête de la science et de l'industrie, pour ce germe d'inauguration de l'émancipation de la pensée et du génie humain.

Enfin, à huit heures du soir, le convoi rentrait à Lyon, et les bateaux, illuminés sur les flancs, ramenaient les membres du congrès pleinement satisfaits de ce voyage.

Nous ne devons pas terminer ce récit sans dire que M. Vettillart du Rippert, directeur de la compagnie du Sirius, a fait les honneurs de son bord avec une exquise et généreuse politesse qui lui mérite incontestablement les bons souvenirs de tous ses hôtes.

Les cités les plus paisibles sont maintenant en proie à l'agitation. Après les troubles de Toulouse et de Libourne, nous avons à enregistrer ceux de Limoges, qui, bien qu'ils n'aient pas un caractère aussi grave, n'en sont pas moins un des symptômes révélateurs de notre situation intérieure ; ils prouvent que partout on lance sans ménagement la force armée contre les populations, que partout on cherche à faire prévaloir le système-Guizot par l'intimidation. Ce n'est pas un état normal que celui dans lequel on répond aux griefs des populations par des charges de cavalerie sans sommations ; ce n'est pas un état normal que celui qui n'a pour point d'appui que les baïonnettes et les canons.

Que voyons-nous depuis trois mois en France ? partout l'agitation et partout aussi l'appareil de la force. Il semble qu'on entretienne par calcul le désordre moral pour faire naître le désordre matériel, qu'on se plaise aux collisions de l'armée et des populations, et qu'on prélude ainsi à des mesures exceptionnelles. On veut façonner l'armée aux expéditions de carrefour, aux coups de main de la rue, afin de pouvoir mieux compter sur elle en temps opportun. Qu'on y prenne garde, l'armée n'est pas aussi disposée qu'on le suppose à faire triompher le despotisme doctrinaire, et les populations ne sont pas aussi intimidées qu'on pourrait l'imaginer.

On lit dans le Progressif de Limoges :

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LA SOIRÉE DU MERCREDI.

Vers neuf heures, il y avait assez peu de monde sur la place Royale, lorsque deux gendarmes, étant venus à la traverser, ont provoqué les sifflets et les huées d'une troupe d'enfants. L'un de ces gendarmes a saisi un enfant et l'a conduit au café Vallon, d'où le prisonnier s'est promptement évadé.

Ce petit incident a donné lieu à un attroupement devant le café Vallon. Des curieux, en assez grand nombre, sont venus des rues voisines, de la place et du boulevard. M. le maire, prévenu de ce fait, a dépêché sur la place Royale le détachement de dix chasseurs qui le gardait, et qui, précédé d'un commissaire de police, est venu se ranger en bataille au milieu de la place. Quelques sifflets et quelques huées l'ont accueilli, mais le silence s'est promptement rétabli. La place était remplie d'une foule immense accourue de toutes parts.

Un quart d'heure après environ, on a entendu un grand bruit de pas de chevaux, et on a vu M. le maréchal-de-camp commandant le département déboucher par la rue Pont-Hérissou, à la tête d'un fort détachement de chasseurs qui, sans sommations préalables, a chargé, au grand trot et le sabre nu, une population parfaitement inoffensive. Malgré l'empressement que chacun a mis à se retirer, plusieurs personnes ont été foulées aux pieds des chevaux ; quelques-unes, en se sauvant par les escaliers, se sont grièvement blessées. Parmi les personnes foulées aux pieds des chevaux, on nous cite un homme paisible qui se promenait tranquillement sur la place avec sa femme. Les personnes les plus modérées exprimaient tout haut leur indignation. Ceux qui avaient reçu des contusions ou que les chevaux avaient foulés aux pieds étaient dans un état d'exaspération facile à concevoir. Ce sont eux qui ont jeté les pierres qui ont atteint quelques officiers, et il serait difficile de les blâmer.

L'honorable M. Chapuys-Montlaville, dans un banquet patriotique qui a eu lieu à Loubans le 5 septembre, a rendu compte à ses concitoyens des motifs de ses votes pendant le cours de la session de 1841. Nous l'avons souvent félicité de l'usage qu'il a adopté d'exposer ainsi publiquement les principes qui régissent sa conduite dans le parlement, et nous ne pouvons que l'encourager de nouveau à y persister. Espérons que l'exemple qu'il donne à ses collègues ne sera pas perdu pour l'avenir. La réunion de Loubans a été digne et imposante ; on y a vu régner un calme et une énergie froide qui élèvent les citoyens de cet arrondissement au niveau des plus fermes et des meilleurs patriotes. Nous publierons prochainement les toasts et les discours qui y ont été prononcés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

CAMPAGNAC (Aveyron), le 4 septembre. — L'approche de la mauvaise saison inspire partout de vives inquiétudes. En peut-il être autrement ? Comment envisager de sang-froid la triste situation que le pouvoir nous a faite, de concert, en quelque sorte, avec les éléments ? D'un côté, c'est la misère, avec son hideux cortège, qui commence à poindre à l'horizon ; de l'autre, c'est l'insatiable fisc qui veut engloutir notre dernière obole. De toutes parts, le malaise fait cause commune avec l'irritation. L'effervescence est grande dans nos contrées, si malheureuses depuis long-temps, si pauvres cette année. Récolte mauvaise, voilà pour le présent ; augmentation imminente de l'impôt, voilà pour l'avenir.

C'en est assez, je pense, pour vous donner une idée de l'accueil qu'on a fait parmi nous au recensement. Dans le principe, il est vrai, les agents du fisc ont opéré à leur aise et sans obstacle, parce que le peuple ne se doutait de rien ; les intentions du pouvoir n'avaient pas encore été dévoilées par la presse. Mais aujourd'hui tout a bien changé ; depuis que le tocsin a sonné l'alarme à Livinhac-le-Haut et dans les communes environnantes, les populations se tien-

ment constamment sur le *qui vive*. Dans les localités où le recensement ne s'est pas fait par surprise, on peut dire hardiment qu'il ne se fera pas; je me trompe, il se fera comme à Libourne et à Toulouse.

Depuis quelques jours, l'autorité se donne beaucoup de mouvement à Villefranche. C'est un véritable cataclysme de proclamations, dans lesquelles, tout en foudroyant l'hydre de l'anarchie, la gent fonctionnaire rivalise de bassesse et de courtoisie pour tromper le peuple; car le recensement est à la veille de commencer dans cette ville dont on redoute avec raison le patriotisme et la noble indépendance. Mais Villefranche fera sa résistance légale en dépit des fonctionnaires et malgré leurs obsessions de toute espèce. Millau, la ville patriotique de l'Aveyron, la ville populaire par excellence, résistera également; toutes les portes seront impitoyablement fermées aux agents du financier alsacien. La légalité y gagnera, et ce sera en même temps une leçon de plus pour le pouvoir ruineux qui pèse sur le pays.

RECENSEMENT-HUMANN. — PROTESTATIONS.

Le *Courrier de la Côte-d'Or* fait les réflexions suivantes au sujet de la protestation si énergique du conseil-général contre le recensement :

La protestation si nette et si ferme de notre conseil-général est appelée à jouer un rôle important dans la question qui agite aujourd'hui la presse et l'opinion.

Les efforts émérites de M. le préfet et de M. le député Saunac se sont brisés contre une majorité défendue de toutes parts par cette légalité dont le ministère peut dire avec raison aujourd'hui, avec un de ses amis les plus ardents, qu'elle le tue.

Après avoir épuisé tous les arguments émués de la presse ministérielle, M. le préfet en a appelé aux sentiments du conseil, tandis que M. Saunac, poussé à bout, convenait tristement qu'il y avait bien quelque *ambiguïté* dans les lois qui régissent la matière : dernier effort des vaincus qui ne sauvera pas leur crédit dans les cabinets ministériels.

Le conseil-général de la Côte-d'Or et le conseil municipal de Dijon ont successivement protesté contre le mode de recensement infligé au pays par la volonté de M. Humann.

On lit dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* :

Il paraît que, dans quelques communes de notre département, les recenseurs, après avoir recueilli leurs notes, ont présenté le travail au maire et l'ont engagé à signer, en lui disant que ce travail était le même que celui des années précédentes. Mais, plus tard, quand, pour la répartition, le maire s'est aperçu que tout était fait sur des bases nouvelles et a refusé de signer, on l'a menacé de le rendre responsable, aux termes de la loi de 1791, du montant des cotes. Comme on le pense bien, cette tactique ne pouvait manquer de réussir; aussi est-il bon nombre de maires qui se plaignent d'avoir été dupes de leur bonne foi.

Le *Pilote du Calvados* raconte qu'à Falaise des filous se disent recenseurs se sont introduits dans quelques maisons et qu'ils y ont soustrait divers objets de prix.

Congrès Scientifique.

SOCIÉTÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES.

La société des monuments historiques de France a tenu sa séance le 5 de ce mois. Cette séance a présenté peu d'intérêt; ce n'est été que des observations partielles sur les fautes commises ou sur les ménagements à apporter dans la restauration des édifices historiques. Un membre a manifesté le désir que l'on dégageât le pourtour de l'église Saint-Nizier du cercle de boutiques qui la dépare. On lui a répondu que les fabriciens de cette paroisse étaient trop intéressés dans la question pour ne pas tenir au maintien de l'état actuel des choses.

Un autre membre a cru voir dans les réparations dernièrement faites à l'église Saint-Paul un défaut complet d'harmonie avec le caractère architectural de cette église. La société, a-t-il ajouté, devrait manifester son opinion sur ce point, attendu qu'il est question d'appeler l'auteur de ces réparations à celles des principales églises gothiques de notre ville.

Un autre membre présente une critique à peu près semblable des travaux partiels entrepris dans l'église Saint-Jean. La société répond qu'elle doit se transporter dans ce temple, afin d'émettre son avis sur la restauration qui doit en être faite.

M. Dupasquier, architecte, dit que l'on n'ose plus toucher aux anciens monuments, parce que l'on appréhende d'encourir le blâme de la prétendue science, alors même qu'on ne fait que les consolider. La maçonnerie, dit-il, ne peut pas être laissée à nu dans les temples, et cependant, si l'on veut la recouvrir d'une teinte en harmonie avec le caractère général de l'édifice, ou même d'une fresque imitant la pierre, aussitôt l'on crie au badigeon, au vandalisme.

M. de Caumont répond que l'on ne peut pas indiquer à l'architecte des règles fixes, invariables; que l'on proteste contre le seul abus du badigeon et contre l'ignorance; que la critique est bonne en ce sens qu'elle met quelquefois un frein aux excès de la bande noire, et que si l'homme de l'art concilie les exigences de la science avec les nécessités particulières et locales, la société ne peut que lui être reconnaissante.

INSTITUT DES PROVINCES.

L'institut des provinces s'est réuni dans la soirée du 6. Nous y avons entendu une remarquable étude de M. Monin sur les poètes français depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'au XVI^e siècle; il s'est attaché surtout à la ballade qui enregistrait les grands événements sans que toutefois une seule ait osé chanter les croisades. C'est qu'il est, en effet, des faits tellement supérieurs que la poésie se trouve petite à côté et qu'elle parvient souvent à les rendre ridicules. L'histoire alors est plus poétique que toute poésie.

M. Monin cite la ballade bien connue de tous et dont chaque couplet est terminé par ce vers :

Alors le beau temps reviendra.

L'écrivain prouve que durant tout le moyen-âge on jouissait de la plus grande faculté de critique, de sarcasme et même quelquefois d'injure contre le clergé : les dogmes seuls étaient respectés; il termine en engageant à consulter les ballades pour éclaircir quelques points de notre histoire.

M. Grégory étudie le caractère des habitants de la Corse. On les a calomniés ou trop loués. Les Corses sont courageux, francs, indépendants et adroits; partisans passionnés de tout ce qu'ils croient être la justice, et prêts à tout entreprendre pour l'obtenir, ils recourent jusqu'à la ruse, s'adressent, sans être intimidés ou troublés, aux puissances, aux magistrats, et insistent jusqu'à l'importunité. Tout ce qui est grand leur paraît naturel, facile, familier; leur admiration n'est jamais excessive, parce qu'ils imaginent que, placés dans des circonstances analogues, ils se seraient fait également admirer.

La *vendetta* fut chez eux une suite de la domination étrangère et de l'arbitraire. L'esprit de famille se concentra plus actif; l'insulte faite à un membre de la famille mena aux blessures, puis au meurtre, puis à l'assassinat. Les étrangers dominateurs de l'île protégeaient la Corse assassin par vengeance; celui-ci passait sur la terre étrangère, servait dans les armées, puis, quelque temps après, revenait dans

sa patrie où sa présence rallumait les haines et provoquait les assassinats. Le pouvoir regardait avec impassibilité se détruire les familles. Cependant des Corses, hommes de paix (*pacchiari*), intervenaient souvent dans ces querelles, opéraient le rapprochement des parties, et, si l'un d'eux recommençait la guerre, le *pacchiero*, prenant cela pour une offense à lui faite, épousait la querelle contre le traître à la parole de paix.

Maintenant la *vendetta* disparaît peu à peu; cependant le séducteur d'une fille, qui refuse le mariage, n'est pas encore certain d'échapper toujours au châtiment infligé par les parents de la malheureuse.

Les Corses se seraient réhabilités, s'ils en avaient eu besoin, par le nom de Paoli, par celui du grand capitaine qui promena sur le monde les aigles françaises, et par les nombreuses cohortes dont ils fortifièrent nos armées victorieuses. (De nombreux applaudissements retentissent; le prince de Canino est président honoraire de l'assemblée.)

M. Grégory dépeint ensuite les mœurs intérieures. Les femmes sont belles, mais les fatigues qui pèsent sur elles dans ce pays et le fréquent travail de l'enfantement enlèvent bientôt à leurs traits le charme principal; elles sont regardées comme inférieures à l'homme, parce qu'elles perdent leur nom par le mariage, et parce qu'elles portent leur dot dans une autre famille. Les parents défendent seulement avec chaleur la vertu des filles et des femmes.

Les coutumes sont simples et sévères. Les funérailles sont accompagnées de grandes lamentations; tous les parents jusqu'au quatrième degré prennent le deuil; les proches, pendant plusieurs jours, laissent croître leur barbe et s'enferment solitaires dans leurs demeures. Les veuves suivent le cercueil de leurs époux. Quelques amies veulent leur placer un voile noir, les veuves le repoussent; mais, lorsqu'il a touché leur tête, elles s'en enveloppent, elles poussent des lamentations, elles teignent elles-mêmes leurs vêtements noirs et gardent le deuil jusqu'à la mort. On dit encore : *malheureux comme une veuve*.

M. Jules Pautet lit une pièce de vers relative à Jean Sans-Peur, dont on a dernièrement exhumé la tombe.

La séance est levée après dix heures.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Séance du 1841-1842.

SEANCE DU 31 AOUT 1841.

Institut des sourds-muets à Lyon.

Le conseil,

Considérant qu'il n'existe dans le département du Rhône qu'un seul institut destiné à l'éducation des sourds-muets; que trente seulement de ces jeunes infortunés y reçoivent l'enseignement; que le budget départemental ne porte qu'une allocation de 4,200 fr. divisible en sept bourses et que l'exiguïté de ses ressources ne lui permet pas d'augmenter ce bienfait; que cependant le département renferme plus de trois cents de ces malheureux et que la raison et l'humanité gémissent de voir un si faible secours appliqué à une si grande infortune;

Considérant que l'institution des sourds-muets de la ville de Bordeaux a été déclarée succursale de l'institut royal des sourds-muets de Paris, et que la ville de Lyon, par son importance et sa population, doit paraître aux yeux du gouvernement digne de la même faveur;

Emet le vœu que la ville de Lyon soit dotée d'une institution analogue et que l'école des sourds-muets de cette ville soit déclarée annexe ou succursale de l'institut royal des sourds-muets de Paris.

Entretien des sourds-muets de l'institut de Lyon.

Le conseil arrête qu'un crédit de 4,200 fr. est accordé au budget de 1842 pour l'entretien des sept bourses que le conseil-général a depuis long-temps votées à l'institut des sourds-muets de Lyon.

Un membre se plaint, au nom de la commission des finances, que l'enseignement accordé aux sourds-muets se borne à l'instruction morale et intellectuelle, par eux plus ou moins bien comprise; il voudrait leur voir donner des leçons de dessin linéaire et d'arts mécaniques, de manière à ce que, après l'achèvement de leurs études, ceux d'entre eux qui appartiennent à des familles pauvres pussent complètement suffire à tous les besoins de leur position exceptionnelle. Il y a évidemment là une cause de paupérisme qu'il faut faire disparaître.

Le même membre se plaint aussi de la division en demi-bourses qui est faite des subventions accordées par le département. Il lui semble que ces subventions étant des actes de charité, il faut que cette charité soit complète et qu'on n'oblige pas des familles pauvres à des sacrifices que le plus souvent elles ne sauraient supporter.

M. le préfet répond qu'à l'administration départementale n'appartient pas la direction des écoles de sourds-muets; qu'elle ne peut intervenir que par ses conseils et son influence. Du reste, M. le préfet promet d'insister pour que le directeur de l'établissement entre dans une voie industrielle le plus tôt possible.

Quant aux demi-bourses, M. le préfet y voit un avantage incontestable, puisqu'ainsi il trouve le moyen de mettre le bienfait de l'institution à la portée d'un plus grand nombre de pères de famille. Beaucoup peuvent payer une demi-bourse qui ne pourraient la supporter tout entière.

M. le préfet révèle au conseil un fait tout nouveau et qui peut, par la suite, tout-à-fait changer les rapports du département avec l'institut des sourds-muets de Lyon, puisque M. l'abbé Fissiaux paraît pouvoir recevoir dans une institution qu'il fonde à Marseille de jeunes sourdes-muettes, moyennant une modique rétribution annuelle de 200 fr.

Emprunt de 500,000 fr. pour le Palais-de-Justice.

Le conseil, considérant que l'emprunt de 500,000 f. autorisé par la loi du 2 août 1839 pour les travaux de construction du Palais-de-Justice est entièrement réalisé; que le produit d'un centime et tiers de centime additionnel aux quatre contributions directes, à partir de 1842, est affecté par la même loi au remboursement du capital et au paiement des intérêts :

Arrête.

Un crédit de 60,162 fr. 50 cent., montant approximatif du produit d'un centime et tiers additionnel aux quatre contributions directes, sera porté au budget de 1842 et affecté au remboursement et au paiement des intérêts dudit emprunt, savoir :

1^{er} Intérêts à 4 1/2 0/0 pour le 1^{er} semestre sur le capital entier... 11,250 f. » c.
2^o Intérêts pour le 2^e semestre sur 485,000 fr., déduction faite de 45,000 f. qui seront remboursés au 30 juin... 10,912 50
3^o Remboursement d'une obligation, pour premier à-compte de l'emprunt, au 30 juin... 15,000 »
Idem au 31 décembre... 15,000 »
Idem au 30 juin 1843... 8,000 »

Total du crédit... 60,162 50

Emprunt de 700,000 f. pour travaux de routes départementales.

Le conseil, considérant que la loi du 6 août 1839, en autorisant un emprunt de 700,000 f. pour travaux des routes départementales, a affecté au remboursement de cette somme et au paiement des intérêts le produit de deux centimes et tiers additionnels au principal des quatre contributions directes, à partir de 1842 ;

Arrête :

La somme de 105,165 f., produit approximatif de deux centimes et tiers sur le principal des quatre contributions directes, sera portée en crédit sur le budget de 1842 et affectée au remboursement de l'emprunt et au paiement des intérêts; cette somme sera distribuée au budget de la manière suivante :

1^{er} Intérêts à 4 1/2 0/0, pour le 1^{er} semestre, sur le capital dont la réalisation sera au 1^{er} janvier de 540,000 fr. et au 15 mars de 700,000 fr. 15,000 f.
Intérêts au 15 du même mois. 15,165
2^o Remboursement d'une obligation, pour premier à-compte de l'emprunt, au 30 juin. 26,000
Idem, au 31 décembre. 26,000
Idem, au 30 juin 1843. 23,000

Total du crédit à porter au budget de 1842... 105,165

Société de patronage pour les jeunes filles.

Le conseil arrête qu'un secours de 1,000 fr. est alloué au budget de 1842 à la société de patronage pour les jeunes filles prisonnières, orphelines, vagabondes et abandonnées appartenant au département du Rhône, comme témoignage de la satisfaction que lui inspirent le zèle et le dévouement de cette très-utile et très-intéressante société.

Réclamation du sieur Duret, ancien agent-voyer.

Le sieur Duret, ancien agent-voyer du département, demande une somme de 8,993 fr. 72 c. qu'il prétend lui être encore due pour complément des honoraires des travaux extraordinaires qui lui auraient été commandés par l'administration départementale. La commission conclut au rejet de cette demande et à ce que M. le préfet soit, au besoin, autorisé à défendre en justice. — Adopté.

Dépenses de l'instruction primaire.

Un membre de la commission des finances soumet au conseil le projet de budget de l'instruction primaire pour l'année 1842. Le conseil le discute et l'arrête en substance ainsi qu'il suit :

L'exercice de 1840 a laissé un excédant de... 6,569 f. 24 c.
Le produit du vote de 1 centime 6/10^e s'élèvera à 75,155 53

Total des ressources du budget de 1842... 81,724 77

Les dépenses ordinaires et obligatoires s'élèvent à 37,000 »
Les dépenses ordinaires et facultatives à... 44,700 »

Total des dépenses du même budget... 81,700 »
D'où il résulte un excédant présumé de... 24 77

Total égal aux ressources... 81,724 77

Le rapporteur de la commission expose que, grâce à la sollicitude du conseil-général et à la large part qu'il a faite dans son budget aux nécessités de l'instruction primaire, on ne compte plus dans tout le département que cinq communes qui soient privées d'écoles. Sur 45,000 ou 50,000 enfants valides qui pourraient fréquenter les écoles, les états constatent qu'il y en a près de 40,000 admis.

Le conseil considérant qu'il ne peut faire un meilleur emploi de ses ressources qu'en répandant l'instruction dans les classes pauvres, et en favorisant les communes dont les revenus sont insuffisants pour créer ou entretenir des écoles ;

Arrête qu'un vote d'un centime six dixièmes est consacré à l'instruction primaire dans le département pour l'exercice de 1842.

Révision des tarifs des mois de nourrice et composition des layettes et vêtements.

M. le ministre de l'intérieur ayant ordonné la révision générale des tarifs et mois de nourrice et pension, ainsi que la fixation des divers objets dont les layettes et vêtements doivent se composer, le conseil-général a été saisi de cette question. Mais l'administration des hospices, à qui naturellement appartient l'initiative des propositions à faire sur ces matières, n'étant pas en mesure de formuler un avis, la commission des finances propose l'ajournement sur les matières sur lesquelles elle est consultée.

Le conseil ajourne la révision des tarifs des mois de nourrice et pension à la session prochaine.

Prisons départementales.

Le rapporteur de la commission des finances expose que le budget des prisons départementales a été porté l'année dernière à 149,000 fr. Rien ne paraissant devoir éprouver de variation, M. le préfet propose de porter la même somme au budget de 1842. — Adopté.

Chemin de fer de Marseille au Rhône, et amélioration de la navigation.

Au nom de la commission mixte, un membre propose au conseil d'émettre un vœu pour qu'il soit promptement pourvu, par le gouvernement, soit à l'amélioration de la navigation du Rhône, soit à l'établissement d'un chemin de fer de Marseille à la rive gauche du même fleuve.

Le rapporteur signale toute l'importance de la navigation du Rhône. Cette voie fluviale, la plus fréquentée de l'Europe, sert à approvisionner tous les départements de l'est et du nord, la plus grande partie de la Suisse et du Rhin, des provenances du Midi, de celles du Levant, de l'Egypte et des Indes; puis elle facilite l'écoulement des objets d'exportation que nous donnons en échange à l'étranger. Malgré tous ces avantages, la route de terre de Marseille à Lyon n'en est pas moins encore une des routes de France les plus pratiquées. C'est que le Rhône, surtout vers son débouché dans la mer, n'est point encore placé dans la condition d'un service commode et répondant à toutes les exigences de la célérité des communications; c'est qu'aux obstacles naturels qu'il présente sur plusieurs points, viennent se joindre les embarras et les retards que la douane fait éprouver au commerce, soit à la sortie du port de Marseille, soit à l'entrée dans le port d'Arles. Mais la plus grande difficulté est celle qui arrête les marins au cap du Rhône. Les vents furieux du nord, si violents et si fréquents dans le Midi, retiennent souvent douze ou quinze jours les bâtiments à leur entrée en rivière. On a vu souvent la marchandise, retenue en mer, manquer à Arles, et les bateaux de remonte attendre long-temps leurs chargements, ce qui produit des variations subites et excessives dans le prix de la voiture. Cet état de choses est fâcheux pour notre commerce de l'intérieur, ruineux pour les exportateurs hors de France des marchandises que le transit amène à Marseille. Il en résulte que Gènes avec son port franc, le Piémont avec ses routes en construction, Trieste avec ses nolis à bas prix, favorisés par un roulage excessivement modéré, finiront par enlever à la France le commerce de transit dont nous avons le monopole il y a vingt ans.

Pour prévenir un tel malheur qui serait irréparable, il suffirait de le lier, par un chemin de fer, le port de Marseille à la rive gauche du Rhône, et d'améliorer la navigation depuis le point de jonction jusqu'aux parties supérieures du fleuve; par ce moyen disparaîtraient tous les inconvénients signalés, et le commerce de transit ne tarderait pas à revenir et à rester dans la voie que la nature, notre position géographique et la direction de nos fleuves semblent lui avoir assignée.

Le conseil-général, prenant en sérieuse considération les propositions qui lui sont présentées au nom de sa commission des finances, émet le vœu que le gouvernement veuille bien, dans la session prochaine, présenter aux chambres le projet d'un chemin de fer de Marseille à la rive gauche du Rhône, et s'occuper sérieusement de l'amélioration de la navigation du Rhône.

Pépinière départementale.

Un membre de la commission mixte présente un rapport sur la situation de la pépinière départementale, et fait connaître la proposition de M. le préfet tendant à ce que la somme de 10,647 fr. 42 c. restant libre sur les fonds consacrés à cet établissement soit employée aux constructions nécessaires et aux transplantations des établissements.

Un membre demande quels ont été, jusqu'à ce jour, les produits véritablement utiles de la pépinière départementale. Si nous consultons l'expérience du passé, les espérances de l'avenir doivent être très restreintes. Il ne faut compter pour rien les richesses excessives de la pépinière, que l'état des travaux exécutés dans le voisinage a réduites à un dépérissement qui ne permettra guère de les utiliser au profit du nouvel établissement. Tout est donc à créer, et avant de s'engager dans la voie des constructions à faire, il serait sage d'examiner si les pépinières départementales répondent à un besoin réel, et si, dans la circonstance, il ne conviendrait pas mieux d'affecter le terrain qui a été destiné à l'établissement projeté, à des conditions qui seront certainement très-avantageuses, et d'en consacrer le prix à une œuvre départementale plus véritablement utile. Plus tard, quand vous aurez élevé à grands frais des constructions, il ne sera plus temps; plus tard, les frais de toute nature surgiront, et le bien que vous en retirerez ne répondra pas à l'énormité de vos sacrifices.

Un membre combat cette proposition. La pépinière, dit-il, a pour but de naturaliser et d'acclimater des essences et espèces nouvelles, et cet avantage est inappréciable. Ce n'est point pour le département une affaire de spéculation ou de commerce, c'est une œuvre de haute administration prévoyante.

M. le préfet dit qu'il ne pense pas que l'utilité des pépinières départementales puisse être sérieusement mise en contestation. Si jusqu'ici la pépinière du département n'a pas répondu aux espérances qu'avaient conçues ses fondateurs, le mal provient de plusieurs causes, à savoir : de la détestable exposition au nord, de la mauvaise qualité du sol et de l'absence de fonds suffisants pour répondre à tous les besoins de l'établissement. La pépinière nouvelle ne sera point dans les mêmes conditions, et la bonté de son exposition et de son sol permettra de réaliser des bénéfices matériels qui rendront productifs les sacrifices du département.

Un membre : On ne se rend pas assez compte du fardeau qui résultera pour le département de l'obligation d'organiser, de peupler la pépinière, de lui fournir des subsides qui, dans la suite, seront considérables. Tous les avantages qu'on peut espérer de trouver dans une pépinière publique, on pourrait les obtenir de l'industrie privée, en consacrant l'intérêt des capitaux employés, trois ou quatre mille francs, par exemple, chaque année, à encourager les essais de naturalisation que pourraient faire les particuliers.

Un membre : Ces essais, qui exigent de grandes avances, ne sont jamais l'œuvre de l'industrie particulière.

Le conseil arrête que la somme de 10,647 fr. 42 c. restant libre sur le prix de la vente du terrain de l'ancienne pépinière sera employée à la construction du bâtiment nécessaire au service de la nouvelle pépinière, selon le devis et les plans présentés, et aussi à la transplantation des arbustes et plantes qui se trouvent encore attachés au sol de l'ancien établissement.

Chronique.

LYON.— Nous recevons à chaque instant de nouvelles plaintes sur la manière dont se fait le service de la poste. Les irrégularités sont d'une fréquence qui compromet tous les intérêts, et il est inconcevable qu'après des plaintes si unanimes et si nombreuses, l'administration ne donne pas des ordres plus sévères à ses employés. Il y a quelques semaines, nous transmettions les plaintes de nos abonnés de divers points, et quelques jours après une note d'un journal de Genève à l'appui de nos réclamations; aujourd'hui on nous écrit de Seurre que notre journal est supprimé très-souvent. Nous devons dire à nos abonnés que dans nos bureaux on apporte le plus grand soin à l'envoi des journaux, et les plaintes sont trop fréquentes pour que nous ne soyons pas en droit d'accuser l'administration des postes de négligence ou de mauvais vouloir.

Paris, le 6 septembre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La *Sentinelles de la Marine* annonce que, par suite d'une dépêche télégraphique, six vaisseaux doivent se rendre à Brest, sous les ordres du contre-amiral Casy. Serait-ce un commencement de désarmement réclamé par l'Angleterre?

En tout cas, n'est-ce pas une énorme faute de couper notre flotte en deux, alors que toutes nos forces maritimes devraient peut-être se réunir dans la Méditerranée pour faire face aux événements d'Orient et d'Espagne?

— La brochure de M. Duvergier de Hauranne a porté un coup terrible au ministère. Le *Journal des Débats*, qui avait dit que nous rentrions la tête haute dans le concert européen, grâce à la Prusse et à l'Autriche, et qui s'efforçait naguère de démontrer les avantages immenses du traité du 15 juillet, n'a pas osé répondre un seul mot. Que répliquer à des faits positifs?

— Aux nouvelles que la *Presse* dit avoir reçues directement de Vienne, nous opposerons la correspondance du 26 août publiée en ces termes par la *Gazette de Leipzig* : « L'effectif de l'armée autrichienne sera maintenu. »

— M. Gabriel, préfet de la Charente-Inférieure, vient de mourir subitement, à la suite d'un dîner qu'il avait donné à MM. les membres du conseil-général.

— Le *Courrier du Bas-Rhin* du 4 annonce la mort de M. Saglio, député du Bas-Rhin; il a succombé aux suites d'une attaque d'apoplexie dont il avait été frappé en sortant du conseil-général. M. Saglio était âgé de 65 ans; il a fait successivement partie de toutes nos assemblées représentatives depuis ses dernières années de la Restauration.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 SEPTEMBRE.

Au café, la rente a commencé à 77 40 et 42 1/2; le premier cours au parquet a été 77 40.

Dès les premiers cours, le mouvement s'est prononcé à la hausse; il a été d'abord très-lent, mais non interrompu, et la rente est montée jusqu'à 77 60. Ce cours cependant n'a été fait qu'au parquet. Il y a eu ensuite une réaction en baisse assez rapide, et la rente est restée offerte au parquet à 77 45. A quatre heures, elle était à 77 42 1/2.

50/0, 116 85; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 99 70; 3 0/0, 77 45;

banque, 0000 00; obligations de Paris, 1285 00; Naples, 104 70; dette active d'Espagne, 22 7/8; Etats Romains, 000 0/0; 5 0/0 belge, 000 0/0; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 767 00; Caisse Lafitte, 1035 00, 5060 00.

Il est certain qu'on sonde l'opinion publique pour opérer le désarmement. Il y a quelques jours d'abord, le *Journal des Débats* annonçait que la réduction de 600 hommes par régiment, par suite de la suppression de deux compagnies par bataillon, était la conséquence du système du maréchal Soult qui veut avoir une armée de 320,000 hommes avec une réserve presque égale. Suivant le *Chronicle* anglais, ceci n'est point un projet, mais un plan arrêté. Ce journal demande que le désarmement de notre armée se complète par le désarmement de notre flotte. Le *Standard* dit aussi que l'Angleterre ne doit pas désarmer dans les mêmes proportions que la France, et fait ainsi connaître quelles garanties exigera sir Robert Peel, sans en donner lui-même de sérieuses, pour l'application momentanée de son système pacifique. Enfin, la *Presse* s'efforce de nous convaincre des bonnes dispositions des puissances, afin que le désarmement puisse s'opérer en France sous un prétexte plausible en apparence. Voici ce que nous lisons dans la feuille de la cour :

Le ministère tory proclame solennellement la politique de la paix, et prend, chose significative de sa part, l'initiative du désarmement. Avant le 1^{er} janvier prochain, l'effectif maritime de l'Angleterre doit être réduit d'un tiers. Sur le continent, même esprit, même politique. La Prusse licenciera la plus grande partie de son armée aussitôt après les grandes manœuvres qui se font en ce moment dans la Silésie. Des nouvelles que nous recevons directement de Vienne nous permettent d'affirmer que l'armée autrichienne va être réduite dans une proportion considérable. En France, le gouvernement aura le bon sens de suivre cette impulsion salutaire, et nous savons qu'il prépare des mesures propres à diminuer notablement la somme des décrets annoncés.

Plusieurs journaux s'occupent ce matin d'un article du *Standard*, l'un des principaux organes des tories. Ce journal, comme ses patrons, s'efforce de rassurer la France, par des compliments pompeux, sur les dispositions de la faction qui va diriger les affaires en Angleterre. Cependant il ne peut s'empêcher de laisser percer les instincts hostiles de ce parti contre nous. « Il n'y a pas d'union possible, dit la feuille tory, entre l'esprit révolutionnaire et l'esprit d'obéissance ou de conservation. » Cette espèce de programme du nouveau cabinet n'éblouira personne en France. Aussi, tout le monde s'associera à cette réponse du *National* :

C'est Pitt et Castlereagh qui revivent aujourd'hui pour nous dans cet odieux ministère des tories que la corruption la plus infâme a rendu maître du gouvernement britannique.

L'avènement des tories est à nos yeux la reconstitution complète des quatre grandes coalitions contre l'empire et de la sainte-alliance de la Restauration. Nous sommes donc placés vis-à-vis de l'Europe dans la situation la plus difficile. Sortis de l'isolement par ce honteux morceau de papier dont M. Guizot a fait sa gloire, nous y sommes forcément rejetés par les événements. Que l'on vienne parler du désarmement ensuite ! du désarmement en face des désordres de la Syrie; du désarmement à la vue des invasions de l'Angleterre en Egypte; du désarmement quand la question espagnole menace chaque jour de se compliquer par de nouvelles insurrections; du désarmement quand on nous défend même un traité avec la Belgique; du désarmement quand la Russie pousse la Porte à venir jeter ses vaisseaux contre les nôtres dans la baie de Tunis; du désarmement lorsque l'Angleterre déclare hautement qu'en ce cas elle prendra parti pour la Porte; du désarmement, enfin, quand nous n'avons pas autour de nous un seul allié, un seul gouvernement ami, et lorsque l'arrivée des tories au pouvoir resserre en un faisceau toutes ces hostilités que la révolution a créées, mais qu'elle aurait pu disperser si facilement.

L'Angleterre parle du désarmement et l'impose. Nous savons bien qu'on obéira; mais nous savons aussi que ce sera encore un nouvel acte de cette trahison continue qui appelle sur la tête des coupables une justice terrible et dont le jour viendra plus tôt peut-être que les traîtres ne l'avaient pensé.

Avant que les listes électorales soient closes, nous ne cesserons d'engager les citoyens à prendre toutes leurs mesures dans l'attente d'une dissolution. A l'appui de ce que nous disions dernièrement des dispositions du ministère, nous trouvons le passage suivant dans le *National de l'Ouest* de Nantes :

Nous avons des indices qui prouvent que le gouvernement s'occupe secrètement de s'assurer une majorité dans les collèges électoraux. Partout des agents agissent avec activité et persévérance pour forcer les votants dépendant directement ou indirectement du pouvoir à donner leurs voix, dans chaque collège, au candidat qui leur sera désigné. On procède par injonction, par intimidation, au moyen des influences qu'on sait se ménager; on espère voir nombre d'électeurs incertains ou timorés se réunir aux fonctionnaires publics, et donner ainsi au 29 octobre une majorité qui lui permette de continuer l'œuvre rétrograde et libéricide qu'il a si bien commencée. Nous espérons être bientôt à même de prouver par des faits que nous n'avons ici rien que de fort exact.

On lit dans le *Courrier français* :

On répand depuis quelques jours un bruit auquel nous avons peine à ajouter foi. On prétend que le ministère pense à punir le conseil municipal de Paris des diverses délibérations qu'il a prises contre le mode de recensement adopté par le gouvernement. On ajoute qu'aussitôt après la session des conseils-généraux des départements le conseil municipal de la Seine sera dissous. Cependant ce conseil n'est composé que d'hommes graves, plusieurs même sont des notabilités supérieures. Une pareille mesure pourrait être regardée comme un véritable coup d'état.

M. le maréchal ministre de la guerre vient de décider que le changement projeté dans l'uniforme de l'infanterie serait mis à l'essai dans un bataillon de chacun des quatre régiments ci-après désignés :

11^e et 69^e d'infanterie de ligne ;

2^e et 4^e d'infanterie légère.

On s'occupe en ce moment de l'établissement des modèles, et, très-prochainement, les corps ci-dessus désignés seront chargés de confectionner, pour un de leurs bataillons, les effets dont la nouvelle tenue doit se composer. (Moniteur parisien.)

Un journal de Paris, après examen de l'arrêt de la cour de

cassation qui a rejeté le pourvoi de MM. Blaise, Dourille et Audry, publie les réflexions suivantes :

Ce rejet nous reporte donc à l'examen du jugement de la cour royale que vient de confirmer la cour de cassation; car cette dernière juridiction, comme on le sait, ne revient jamais sur les faits; elle n'examine que les points de droit, que les violations de la loi. Jamais non plus elle ne juge en principe, en général, car elle empièterait alors sur les attributions du pouvoir législatif; elle ne prononce isolément que sur les espèces, que sur les cas particuliers qui lui sont soumis.

Voyons donc les termes de l'arrêt de la cour royale, et nous concluons qu'après avoir apprécié, à tort selon nous, que les accusés avaient fait autre chose qu'user du droit de pétition en s'occupant de réforme électorale, cet arrêt conserve dans toute son intégrité un droit constitutionnel, le droit qu'ont les réformistes de publier des pétitions, d'en propager, d'en faire signer, d'en recueillir, d'en adresser à la chambre.

D'après l'esprit et la lettre de l'arrêt, en effet, les « accusés n'ont fait partie d'une association de plus de vingt personnes, non autorisée, que dans le but apparent (le mot est souligné) de s'occuper de réforme; mais leur but réel (encore souligné) et toujours suivant l'arrêt) était d'agiter le pays et de s'associer pour attaquer les institutions. »

Or, l'arrêt qui condamne des faits dans lesquels il ne voit que le but apparent et l'organisation par laquelle on marche à ce but apparent, l'arrêt qui dissout cette association dite de la réforme électorale, toujours à cause de son but apparent, ne peut atteindre la réunion « ayant pour but réel de rédiger, comme dit encore l'arrêt, ou de signer des pétitions tendantes soit à obtenir la réforme d'une loi spéciale, soit à faire connaître à l'autorité les besoins d'une classe de citoyens. »

Ce sera donc aux réformistes à ne jamais laisser à l'autorité, nous ne dirons pas seulement le motif, mais le prétexte de leur dire : « Vous vous occupez d'autre chose que de pétitions en faveur de la réforme électorale. »

La *Gazette de Londres* annonce que le 3 septembre les principaux membres du nouveau cabinet britannique ont prêté serment, à Claremont, entre les mains de la reine. Dans la liste qu'elle donne à ce propos, nous trouvons, outre les noms déjà désignés, ceux du comte de Lincoln comme premier commissaire des revenus fonciers, de lord Granville Somerset comme chancelier du duché de Lancastre, etc. On dit que lord Claude Hamilton sera nommé sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères et M. Henry Hope sous-secrétaire pour les colonies.

En Irlande, les dignités judiciaires paraissent réservées à M. Blackburne, comme attorney général, Jackson, solliciteur-général, et Litton, sergent de la reine. Il est question d'un voyage à Dublin projeté par O'Connell, qui viendrait s'y entendre avec ses compatriotes réformistes sur la marche à suivre dans les circonstances actuelles.

La cour de la reine Victoria se renouvelle entièrement. A la suite des comtes de Liverpool et de Jersey, qui doivent y occuper les hautes fonctions, elle va recevoir toute une fournée de seigneurs ultra-tories, parmi lesquels on cite le comte de Chesterfield, les vicomtes Powerscourt et Sidney, lord Ashley, lord Ernest Bruce, etc., etc.

La correspondance de Londres du journal la *France* nous apporte aujourd'hui une nouvelle révélation diplomatique.

Lord Palmerston, dit la *France*, bien qu'occupé par sa prochaine retraite ministérielle, a envoyé l'ordre à M. Bulwer de présenter à M. Guizot une note dans laquelle le cabinet anglais déclare :

« Qu'il proteste contre toute intervention quelconque du gouvernement français dans le différend entre le sultan et le bey de Tunis, le bey de Tunis ayant des rapports de dépendance avec la Porte ottomane, lesquels ne permettent aucune imixtion d'une puissance étrangère dans ces rapports entre la Porte et son vassal. »

A cette note le cabinet français a répondu; d'autres notes ont été échangées à ce sujet, et l'Angleterre a fini par déclarer, par l'organe de son ambassade à Paris :

« Que, dans le cas où la France se mêlerait de cette affaire et ferait marcher une flotte vers Tunis, l'Angleterre prendrait fait et cause pour le sultan. »

Ce qui rend cet échange de notes très-significatif, c'est que le ministère Peel suivra en cette occasion aussi la même ligne politique que lord Palmerston. Lord Aberdeen pense à ce sujet comme son prédécesseur, et, qui plus est, le nouvel ambassadeur désigné par le cabinet tory, lord Cowley, pour représenter l'Angleterre à Paris, recevra, avant son départ pour cette résidence, des instructions à ce sujet. Lord Cowley avait déjà été précédemment, sous l'administration de lord Wellington, il y a plusieurs années, ambassadeur d'Angleterre en France.

Le *Journal des Débats* nous donne aujourd'hui l'itinéraire qui reste à parcourir au 17^e léger jusqu'à son arrivée à Courbevoie. Voici, d'après ce journal, quelle sera la marche triomphale de ce régiment dans Paris :

« C'est le 13 qu'il fera son entrée par la barrière de Charenton; il suivra le faubourg Saint-Antoine et toute la ligne des boulevards jusqu'à la rue de la Paix, d'où il sera dirigé sur les Tuileries. Arrivé dans la cour du Carrousel, le 17^e léger sera passé en revue par Louis-Philippe. Ensuite le régiment se rendra par les Champs-Élysées et l'avenue de Neuilly à Courbevoie où il doit tenir garnison. On ajoute que Louis-Philippe doit offrir un banquet au régiment commandé par son fils. Ce banquet, exclusivement militaire, sera donné à Neuilly le lundi 13. Des détachements de tous les régiments venus d'Afrique, qui sont en ce moment à Paris, y seront également appelés. Le nombre des invités ne serait pas moindre de 3,000. »

Des gardes nationaux de Paris doivent aller au devant du 17^e léger jusqu'à Corbeil. »

Voilà donc une ovation aussi complète que possible. Mais est-ce à la gloire acquise par le régiment qu'elle est offerte? Hélas ! non. Les services rendus par le 17^e ne sont que le prétexte, le véritable motif c'est qu'un des fils du roi commande les bataillons qui se sont illustrés; c'est au duc d'Aumale et non au 17^e que tant d'honneurs sont rendus.

Croit-on maintenant que tout ce fracas réjouira beaucoup l'armée? L'armée compte plus d'un régiment non moins brave que le 17^e; le 2^e léger et le 66^e de ligne sont aussi venus à Paris; qu'a-t-on fait pour eux? Le 66^e est entré à Ancône en 1831, il a fait pendant neuf ans la guerre en Afrique, il a figuré dans les affaires les plus chaudes, et il n'a point eu d'arcs de triomphe. C'est qu'il n'avait point un fils du roi pour colonel.

Nouvelles Diverses.

On écrit de Saint-Petersbourg, le 20 août :

« Un sinistre épouvantable, et qui a manqué d'avoir des conséquences plus tristes encore, vient de frapper notre ville. Avant-hier, le feu a pris dans les coulisses d'un de nos théâtres les plus fréquentés. A la lueur qu'on entrevoyait à travers la toile, on avait cru d'a-

bord qu'il s'agissait des feux d'artifice par lesquels, suivant les affiches, la pièce devait s'ouvrir. Le public poussait des cris de joie et battait des mains lorsque tout-à-coup un des acteurs se précipita sur la scène en criant *au feu!* Un éclat général de rire couvrit cette exclamation, et personne ne songea à l'imminence du danger. C'est alors seulement que le directeur du théâtre fit lever la toile. Les cris de terreur retentirent dans toute la salle à la vue des flammes qui l'enveloppaient déjà.

La foule, comme il arrive toujours en pareilles circonstances, devint en un clin d'œil tellement compacte à la porte, qu'elle ne s'écarta qu'en laissant derrière elle un grand nombre de tués et de blessés. La police, à qui seule appartient malheureusement encore en Russie le droit et la faculté de porter quelques secours, n'était point encore arrivée sur le lieu de ce désastre, lorsqu'un homme du peuple, s'élançant dans les flammes, ouvrit à la foule éperdue et ébahie une autre issue par laquelle on ne tarda pas à se rendre maître de l'incendie. Cet homme a obtenu le lendemain, de la main même de l'empereur, une décoration et un brevet pour une pension annuelle de 2,000 fr. »

(Gazette des Postes.)

Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, 30 août. — La nouvelle du jour est celle qui a été répandue par un journal semi-officiel, et de laquelle il résulterait que le conseil des ministres s'est assemblé deux fois

pour s'occuper de questions fort importantes. Quelles sont ces questions, c'est ce que le journal ne dit pas. Toujours est-il que la nouvelle a fait grand bruit, et qu'elle est devenue le sujet de toutes les conversations. Parmi ceux qui s'en entretiennent, il en est qui assurent que la réunion du cabinet a eu pour objet de savoir à quelles mesures devrait s'arrêter le gouvernement dans le cas où, comme on le dit, l'intention de l'ex-régente serait de fixer sa résidence à quelques lieues de notre frontière. Il est évident pour nous que la réalisation d'un pareil projet serait la menace plus ou moins directe de vouloir fonder des troubles dans la péninsule. Or, si ces troubles venaient à éclater ici, croyez-le bien, le parti rétrograde n'en retirerait pas les avantages qu'il se promet; il se suiciderait, il se perdrait à jamais aux yeux de tous les bons Espagnols.

Le *Correo Nacional* et le *Corresponsal* font toujours une rude guerre au cabinet. D'après eux, le gouvernement songe à importer parmi nous cette institution odieuse qu'on appelle *police secrète*. A vrai dire, l'accusation est tout-à-fait gratuite. L'ancien parti renversé en septembre, qui fait arme de tout, cherche à soulever l'opinion contre le cabinet en lui attribuant cette fatale pensée, mais ses efforts seront vains; les chambres elles-mêmes repousseraient cette mesure avec indignation, et de ce jour-là daterait la chute d'Espartero et de tous ses adhérents.

Une feuille de Madrid annonce que le gouvernement s'occupe sérieusement de fortifier la ville de Cadix. Des batteries sont déjà établies sur les points les plus élevés de la cité. La pointe San Felipe est défendue par onze pièces de 16, et le commencement du

mur vers la partie de l'Alameda en a quatre. Soixante pièces d'artillerie sont destinées à l'armement de la place.

(Sentinelle des Pyrénées.)

SUISSE. — On lit dans l'*Helvétie* du 3 :

« On est peut-être plus préoccupé dans ce moment à Berne de la tournure grave que paraissent prendre les affaires dans le canton de Zurich, que de ce qui sortira ou ne sortira pas des délibérations de la diète, à la suite du travail plus ou moins approfondi auquel se sont livrés, chacun de son point de vue, les membres de la commission des couvents d'Argovie. Les nouvelles qui parviennent des bords de la Limmat sont, en effet, si alarmantes, qu'elles ont nécessité le départ du troisième député de Zurich, M. Guyer.

Les débats sur les propositions de la commission ne s'ouvriront que jeudi ou vendredi prochain. D'ici là les événements de Zurich détermineront peut-être la formation d'une majorité en ce moment plus que douteuse.

La diplomatie ne reste pas inactive en présence des complications du moment; mais c'est essentiellement par des ressorts cachés qu'elle cherche à agir sur l'esprit des députés. Quant à l'ambassadeur de France, il est à regretter qu'il se fasse aujourd'hui l'aide-camp de M. de Bombelles et que pas un député ne puisse aller le voir sans qu'il cherche à lui dicter la marche qu'il doit suivre dans les affaires d'Argovie. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, 48.

Nouvelles Publications.

DE L'UNITÉ SPIRITUELLE,

ou

DE LA SOCIÉTÉ ET DE SON BUT AU-DELA DU TEMPS;

PAR ANT. BLANC-SAINT-BONNET.

Trois forts volumes in-8°. — Paris, 1841. — Prix : 24 fr.

DICTIONNAIRE

DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE,
COMMERCIALE ET AGRICOLE,

Ouvrage accompagné d'un grand nombre de figures intercalées dans le texte;

Par MM. Baudrimont, Blanqui, Colladon,
Parent-Duchâtelet, Trébuchet, etc.

Dix volumes in-8°. — Paris, 1841. — Prix : 80 fr.
(6937)

Etude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Vendredi dix du courant, à neuf heures du matin, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en banque, commode, chaises, tables, une grande quantité de fil dit *fantaisie*, objets de ménage, etc, etc. (1423)

ÉTUDE DE M^e GALLAY, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e MISSOL,
PORT SAINT-CLAIR, n° 25.

VENTE AUX ENCHÈRES,

En l'étude et par le ministère de M^e Gallay, notaire à Lyon,
port Saint-Clair, n° 25.

Le lundi 20 septembre 1841, à onze heures du matin,

D'une Pièce de Terre appelée *LEVRETIÈRE*.

Située au territoire des Rivières, commune de la Guillotière, près Lyon,

D'une contenance d'environ 3 hectares 43 ares.

Cette terre sera mise en vente par lots, et ensuite il sera proposé une enchère sur la totalité, laquelle, pour être pré-férée, devra couvrir les enchères partielles.

Pour les conditions de la vente, et même pour traiter avant le jour indiqué s'il est fait des offres suffisantes, s'adresser audit M^e Gallay. (5004)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A vendre en totalité ou séparément.

1^o Une jolie maison de maître, située à la Tour-du-Pin, dans une des plus belles positions du pays, avec cour, écuries, remises, jardin, fontaine, et clos y appartenant, de la contenance de 2 hectares 60 ares environ.

2^o Un domaine à la porte de la Tour-du-Pin, avec de belles chutes d'eau, consistant en prairies, terres labourables première qualité, et un moulin réparé à neuf, en très-bon état, de la contenance de 16 hectares environ.

S'adresser, à la Tour-du-Pin, à M^{es} Blache et Lhoste, notaires; et, à Grenoble, à M^e Reymond, avocat. (4592)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, 4,
SUCCESSION DE M^e CHAZAL.

A céder pour un prix modéré.

Une place honorable à Lyon, et d'un produit de 10,000 fr.

S'adresser audit M^e Régipas. (4269)

(5360) A vendre.

Un clos de onze hectares, situé à une heure et demie de Lyon, dans lequel il y a une jolie maison bourgeoise meublée, bâtiments d'exploitation, jardin, verger, pièce d'eau alimentée par un ruisseau qui traverse la propriété, une grande partie en pré, le reste en terres et vignes. Plusieurs domaines pour placement à 4 p. 0/0.

A échanger.

plusieurs propriétés contre des maisons en ville ou dans les faubourgs.

S'adresser à M. Augros, rue Mulet, 6, chargé de la vente de plusieurs maisons dans le centre de la ville et sur la place Bellecour.

(11050) A vendre.

Belle Maison neuve, située à la Croix-Rousse, à l'angle de la rue Perrot, sa façade méridionale a neuf croisées de face, et sa façade orientale en a quatre. La maison a quatre étages, caves voûtées, greniers et pompe. — Le revenu est de 4,400 fr. — La maison peut se vendre en deux lots.

S'adresser chez M^{me} Dubelle, au Grand Salon Lyonnais, avenue de Saxe, aux Brotteaux.

(11061) A vendre pour cause de maladie.

Bon fonds d'épicerie et vinaigrerie, dans un bon quartier de Lyon, occupé par les fondateurs depuis dix ans. — Location : 220 fr. — Le logement ne laisse rien à désirer. — Prix : 1,600 fr., avec facilités pour le paiement.

S'adresser chez M. Rivière, rue Saint-Dominique, n° 6, à Lyon.

(11059) A vendre.

Un lion de la grande espèce et d'une docilité rare.

S'adresser hôtel du Rhône, place des Cordeliers.

(10092) A vendre en gros et en détail.

800 pièces indiennes de 40 centimes à 1 franc.
Grand choix de mousseline-laine, stoff et châles aux prix les plus modérés. — Rue Saint-Pierre, 4, au 1^{er}.

(11018) SIRBEAUX et C^o, Toiseurs.

Ils tiennent un bureau d'écritures, dans lequel on rédige tous comptes, actes sous seing privé, lettres, mémoires, déclarations, demandes, etc.

On se charge aussi de placer sur hypothèque et à rente viagère différentes sommes.

Ils demeurent rue de la Barre, n° 10, au 1^{er}, sur le devant.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. TIVER, marchand de chevaux à la Guillotière, demeure actuellement à la Poste-aux-Chevaux, place Louis XVIII, à Lyon. (11060)

Pommade tonique au rhum et au quinquina.

Cette Pommade est la seule qui fasse croître les cheveux, les empêche de tomber et fasse disparaître les pellicules si funestes à la chevelure. Depuis cinq ans que le sieur BERLE est dépositaire de ce tonique, il a pu en apprécier les bons effets; un grand nombre de personnes qui étaient chauves depuis nombre d'années, ayant recouvré parfaitement leur chevelure à l'aide de cette Pommade, en attesteraient au besoin l'efficacité.

Comme il se fait beaucoup de contrefaçons, on est prié de n'avoir foi qu'au seul dépôt chez Berle, coiffeur, place des Terreaux, 17, qui en garantit les effets. (11058)

Dépuratif du Sang

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles et anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Ulcères, Boutons, Affections rachitiques, scrofuleuses, rhumatismales, et de toute éruption ou vice du sang.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

A Lyon, à la pharmacie rue Palais-Grillet, 23;
A Saint-Etienne, à la pharmacie Chermeson,
rue de la Comédie. (7381)

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale

D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du sirop et de la pâte d'escargots. Prix : 2 f. la demi-bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7257)

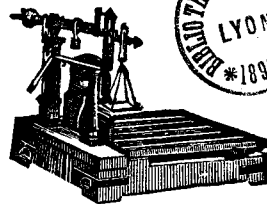
BASCOULES PORTATIVES de Béranger et C^o, balanciers-mécaniciens brevetés,

Fournisseurs des Poids publics d'environ cinquante villes de France.

MAGASINS:

RUE DU BOIS, 51,

A LYON.



ATELIERS:

COURSTROCADÉRO,
10,
AUX BROTTAUX.

CONSTRUCTION DE BASCOULES A PESER LES VOITURES.

Adressez les demandes à Béranger et C^o, balanciers à Lyon, seule maison autorisée pour la fabrication des bascules-romaines à quatre portées, système Béranger (décision ministérielle du 6 mai 1840).

La solidité, la forme élégante et le peu d'emplacement qu'elles occupent les rendent préférables pour tous services aux anciennes bascules. — Leur prix, avec poids complets, est moins élevé.

Nota. — Ne pas confondre les bascules à quatre portées, système Béranger, autorisées, avec des contrefaçons qui ne manqueront pas d'être poursuivies. (6437)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien,
place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (7175)

Grains de Santé du Dr FRANK.

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delange, à Voiron; Plana, à Grenoble. (7506)

CAOUT-CHOUC SANS ODEUR.

GUÉRIN jeune et C^o, brevetés,

Rue des Fossés - Montmartre, 11, à Paris.

ÉTOFFES en pièces, tous prix. MANTEAUX en mérinos coton, 40 f.
PALETOTS en beau mérinos, 80 f. TABLIERS de nourrice, de 7 à 10
PALETOTS en camelot, 60 COUSSINS à air, 15
PALETOTS d'été, 50 BRETTELLES caout-choouc, tous prix.
MANTEAUX mérinos, 65 à 80 CLYSOIRS boyaux, 4
MANTEAUX en camelot, 50 BOUTEILLES de chasse, de 3 à 4
Le dépôt de nos étoffes est à Lyon, chez MM. Thierry et Mathieu, rue Saint-Côme, 1. (7590)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infaillible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (7135)

(7340)

AVIS.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que RHUMES, TOUX, CATARRHES, ASTHMES, COQUELUCHE, ENROUEMENTS, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PÂTE PECTORALE DE GEORGE et le SIROP DE MOU-DE-VEAU DE MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 30, vis-à-vis le n° 19.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.